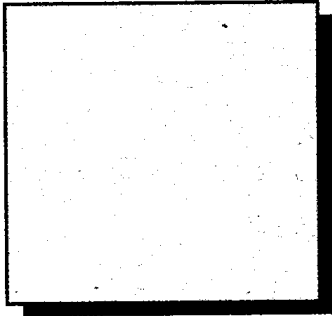




## LISTE DES TEMOINS (1) (2) DU MARIAGE ENTRE

M .....

et M .....

Le .....

Dossier N° : .....

### TEMOINS DU FUTUR EPOUX :

#### 1<sup>er</sup> TEMOIN

Prénom(s) ..... Nom .....

Né(e) le ..... à .....

Profession .....

Domicile .....

#### 2<sup>ème</sup> TEMOIN (facultatif)

Prénom(s) ..... Nom .....

Né(e) le ..... à .....

Profession .....

Domicile .....

### TEMOINS DE LA FUTURE EPOUSE :

#### 1<sup>er</sup> TEMOIN

Prénom(s) ..... Nom .....

Né(e) le ..... à .....

Profession .....

Domicile .....

#### 2<sup>ème</sup> TEMOIN (facultatif)

Prénom(s) ..... Nom .....

Né(e) le ..... à .....

Profession .....

Domicile .....

Remise en mains, le .....

*L'Officier de l'Etat Civil*

- (1) **Minimum un** par époux, **maximum deux** par époux. Facultatif pour le 2<sup>ème</sup> témoin.  
(2) Joindre les photocopies des pièces d'identité.

**NOTA :** Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe et être juridiquement capables. Les dames devront indiquer leur nom d'épouse.

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble : le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.

Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.